



Rapport annuel 2005-2006


CEGEP
DE L'OUTAOUAIS

Mot du président

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets, au nom de mes collègues du conseil d'administration, le rapport annuel 2005-2006 du Cégep de l'Outaouais tel que le prévoit la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ce rapport fait non seulement état de la situation financière de notre institution au terme de l'année scolaire 2005-2006, mais il dresse également un bilan des grands dossiers que nous avons initiés, poursuivis ou mis en œuvre sur différents plans, que ce soit aux niveaux des services aux étudiants, des programmes d'études ou des projets menés en partenariat avec le milieu socio-économique de la région de l'Outaouais.

L'année 2005-2006 marque un tournant important pour le Cégep de l'Outaouais alors que plusieurs grands enjeux touchant le déploiement de notre mission ont été mis à l'avant-plan de nos préoccupations et de nos activités quotidiennes. Je tiens à remercier les membres du personnel, les administrateurs ainsi que nos partenaires du milieu qui, par leur engagement et leur passion, ont contribué, chacun à leur façon, à traduire au quotidien les valeurs de notre Projet éducatif, au bénéfice de la communauté collégiale outaouaise.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,

Le président,
Pierre Plangger



Mot de la directrice générale

Ce rapport annuel 2005-2006 dresse les grandes lignes d'une année placée sous le signe de l'action et de l'excellence. La direction du Cégep de l'Outaouais se réjouit des projets d'envergure qui ont permis à notre établissement d'actualiser sa mission et de répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants ainsi que des divers publics adultes qui le fréquentent.

L'adoption d'un projet d'actualisation de la Direction des études constitue sans contredit une réalisation qui aura grandement mobilisé notre équipe, soucieuse de permettre une prise en charge plus efficace des nombreuses responsabilités qui incombent à ce secteur. Au plan des activités étudiantes, mentionnons la mise sur pied d'une équipe de football et d'un programme de reconnaissance de l'engagement étudiant.

À long terme, le Cégep de l'Outaouais doit poursuivre sa mission d'enseignement, voir encore plus loin, en collaborant au développement de l'enseignement supérieur québécois grâce à nos expertises régionales, au professionnalisme de notre équipe, à notre offre de programmes et à notre statut de seul cégep francophone en Outaouais. Voilà autant d'éléments qui permettent à notre institution d'être reconnue comme partenaire stratégique, non seulement pour les acteurs socio-économiques de la région mais pour l'ensemble du réseau collégial québécois et donc, pour la société québécoise.

La directrice générale,
Marielle Poirier



Cégep de l'Outaouais

Déclaration générale

Nous, membres du personnel du Cégep de l'Outaouais, nous engageons à mettre en oeuvre le *Projet éducatif* et à témoigner de son actualisation.

Fondé en 1967, le Cégep de l'Outaouais est l'un des douze premiers cégeps à voir le jour au Québec. L'institution compte sur le savoir-faire de plus de 500 employées et employés, dont environ 350 enseignantes et enseignants. Elle offre cinq programmes préuniversitaires et 21 programmes techniques à l'enseignement régulier. Elle compte aussi un service de formation continue offrant 15 programmes techniques, des programmes de perfectionnement professionnel et des services de formation aux entreprises. Le Cégep de l'Outaouais compte trois campus : deux sont dédiés à l'enseignement régulier, le campus Gabrielle-Roy et le campus Félix-Leclerc, et un troisième à la formation continue, le campus Louis-Reboul.

L'offre de service de l'institution s'étend sur le territoire de la communauté urbaine de Gatineau et à toute la région de l'Outaouais. Actuellement, près de 4 000 étudiants fréquentent le Cégep de l'Outaouais à l'enseignement régulier et 2 500 sont inscrits aux différents cours et programmes de la formation continue.

Le Cégep a adopté, en décembre 2003, son *Projet éducatif*. Ce projet précise le contexte pédagogique dans lequel le Cégep de l'Outaouais entend réaliser sa mission. Il identifie les valeurs que nous comptons transmettre et précise les attitudes attendues des étudiantes et des étudiants au cours de leur formation et les engagements du personnel pour favoriser leur développement.

Notre mission

Institution d'enseignement supérieur, le Cégep de l'Outaouais offre à la population de l'Outaouais, dans un milieu d'apprentissage convivial, humaniste et propice à la réussite éducative, des programmes de formation de niveau collégial, préuniversitaires ou techniques, pertinents et qualifiants.

Comme partenaire socio-économique dans sa communauté, le Cégep de l'Outaouais collabore avec divers organismes au développement régional, notamment, en dispensant des services de formation continue, en soutenant des activités de recherche et de transfert technologique et en rendant accessibles ses ressources pour des activités compatibles avec sa mission de formation.

Les valeurs que nous proposons aux étudiantes et aux étudiants

Le respect de soi, des autres et de l'environnement
L'engagement personnel envers leurs études et leur milieu de vie
La curiosité intellectuelle
La créativité
L'autonomie
La rigueur
La persévérance

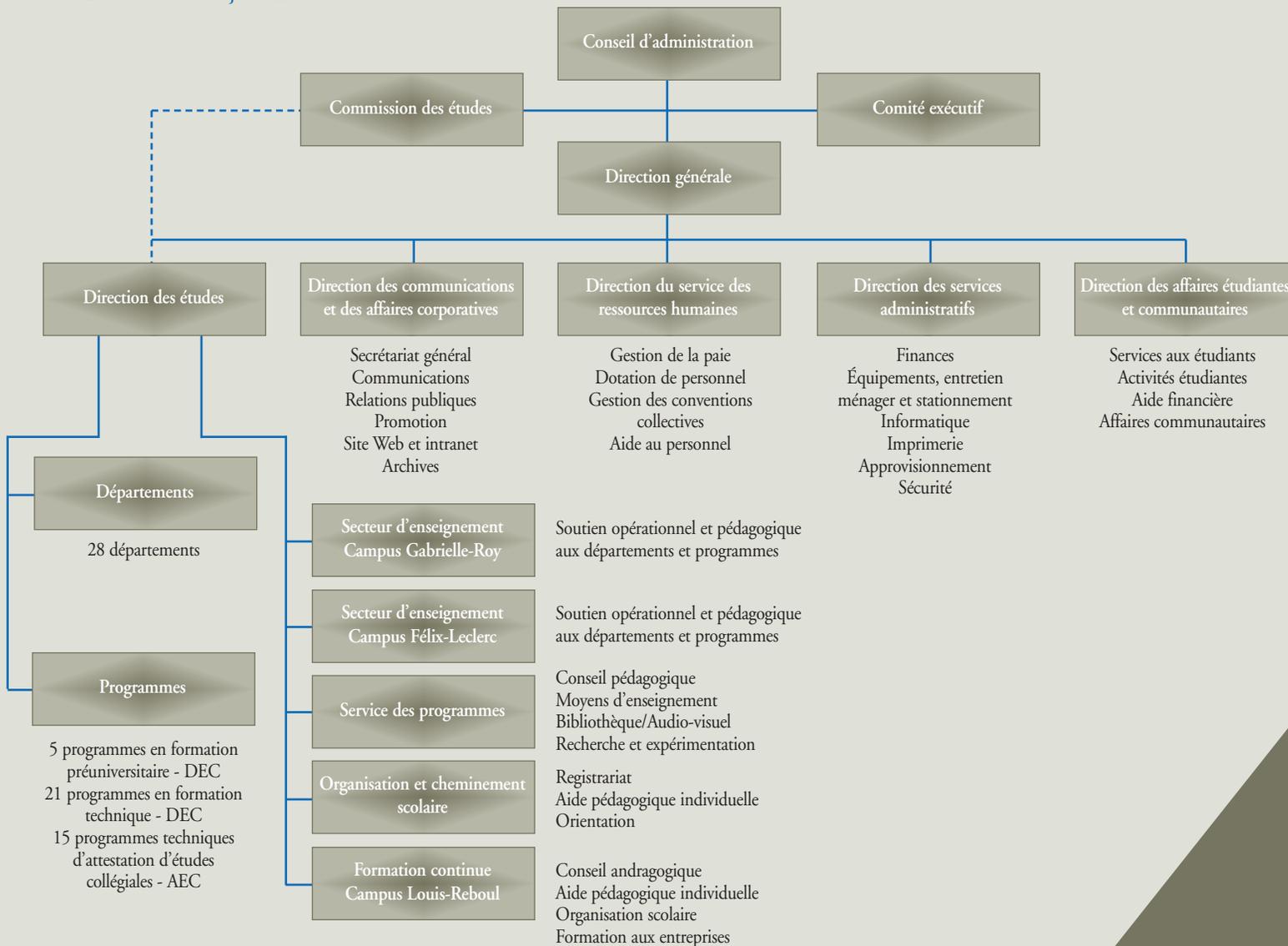
Nos engagements

Afin que les étudiantes et les étudiants ainsi que les divers publics adultes qui fréquentent le Cégep de l'Outaouais s'approprient et développent les valeurs qui leur sont proposées, le personnel du Cégep de l'Outaouais prend, de façon particulière, mais non limitative, les engagements suivants :

Encourager l'écoute, l'échange, la cordialité.
Faciliter la réalisation de soi et encourager l'effort.
Favoriser le développement du sentiment d'appartenance et de la solidarité.
Reconnaître l'engagement personnel et collectif.
Encourager le goût du savoir et l'ouverture d'esprit.
Soutenir la créativité et l'accomplissement personnel.
Soutenir la persévérance scolaire et l'obtention d'un diplôme.

Organigramme

En date du 30 juin 2006



Tour d'horizon des grands dossiers de 2005-2006

- Adoption de règlements et politiques par le conseil d'administration :
 - *Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* modifié;
 - *Règlement sur la commission des études* modifié;
 - *Règlements sur les frais exigibles des étudiants* modifiés;
 - *Politique sur l'acquisition de services professionnels relatifs aux projets de construction*;
 - *Politique de gestion et de développement des ressources humaines*;
 - *Politique contre la violence*;
 - *Politique des communications* modifiée.
- Nominations :
 - de la directrice générale au conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux des services de santé et de services sociaux à titre de représentante du secteur public de l'enseignement;
 - d'un directeur des études;
 - d'un directeur des affaires étudiantes et communautaires;
 - d'une directrice de la formation continue, du développement et des services internationaux.
- Actualisation de la Direction des études et autres modifications à la structure de gestion :
 - Ouverture de poste – Directeur, Directrice – Service de la formation continue, du développement et des services internationaux.
- Adoption et mise en œuvre de nouveaux programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales :
 - *LCA.9U Représentation commerciale*;
 - *JCC.06 Officier en sécurité incendie*.
- Demande d'autorisation permanente du programme *Techniques d'inhalothérapie – 141.A0*.
- Modifications au programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales :
 - *ELC.21 Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation*;
 - *JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance*.
- Rapport d'autoévaluation du programme 200.BO *Sciences de la nature*.
- Travaux de développement d'un intranet institutionnel.
- Travaux d'aménagement au campus Louis-Reboul.
- Session de formation des membres du conseil d'administration.
- Tenue d'une réunion du conseil d'administration au campus Félix-Leclerc et visite guidée des lieux.
- Demande d'appuis :
 - Construction d'un complexe sportif sur un terrain adjacent au campus Félix-Leclerc;
 - Titres de propriété du terrain sur lequel est érigé le campus Gabrielle-Roy.
- Résolution d'appui à la démarche de la Fédération des cégeps pour obtenir sa part des transferts fédéraux à l'éducation postsecondaire.

Direction des études

Grands dossiers

- Adoption d'un projet d'actualisation de la structure de la direction des études visant une prise en charge plus efficace des diverses responsabilités.
- Adoption d'un nouveau Règlement sur la Commission des études répondant notamment à une recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
- Poursuite, pour une deuxième année, du processus de bilan des programmes d'études.
- Démarche d'évaluation du programme Sciences de la nature qui a fait l'objet d'un rapport dont le suivi sera assuré par l'élaboration d'un plan d'action l'an prochain;
- Mise en place d'indicateurs de satisfaction à l'égard des services d'accompagnement offerts aux étudiants.
- Poursuite du processus de traitement des demandes départementales en regard de l'application de la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et production d'une version administrative de la politique qui intègre les règles particulières et les dérogations.
- Élaboration d'un bilan de la mise en œuvre du Plan institutionnel de réussite 2004-2007.
- Poursuite de la démarche d'élaboration des plans-cadres de cours.
- Mise en place de diverses mesures pour assurer une gestion optimale des ressources d'enseignement dont la révision de l'offre de cours complémentaires.
- En partenariat avec le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais et grâce à l'appui de la Table-Éducation-Outaouais, préparation d'une demande visant quatre projets de continuité en formation FP-FT et présentation au MELS.
- En collaboration avec l'UQO, mise sur pied du Forum Recherche-Innovation Outaouais.
- Pour une deuxième année, offre de la première année du programme Sciences humaines à Maniwaki grâce à un partenariat avec la Commission scolaire des Hauts-Bois, de la MRC de la Haute-Gatineau, du CLD, du CLE et la Chambre de commerce de Maniwaki.
- Poursuite de l'implantation des programmes révisés en Techniques administratives, Technologie du génie civil et Technologie de la mécanique du bâtiment.
- Élaboration d'une nouvelle grille pour le programme révisé Techniques de design d'intérieur et pour le programme actualisé de Techniques d'éducation spécialisée.
- Travaux d'élaboration de nouvelles grilles pour les trois programmes révisés de Technologie du génie électrique.
- Présentation au MELS d'une demande d'autorisation permanente pour un nouveau programme de DEC, soit « Techniques d'inhalothérapie ».



Direction des études

Certification des études collégiales

Entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006, le Cégep a transmis au Ministère 939 demandes d'émission de diplômes d'études collégiales (DEC). Il a par ailleurs procédé à l'émission de 144 attestations d'études collégiales (AEC).

Les demandes d'émission de DEC ont porté sur les programmes suivants :

Sciences de la nature	167
Sciences humaines	286
Arts/Arts plastiques	16
Arts et lettres	84
Sciences, lettres et arts	18
Total secteur préuniversitaire	571
Techniques d'hygiène dentaire	11
Soins infirmiers	46
Techniques de chimie-analyse	1
Biotechnologies	20
Technologie du génie civil	15
Technologie de la mécanique du bâtiment	9
Technologie de la géomatique	8
Techniques de génie mécanique	24
Technologie de l'électronique industrielle	6
Technologie de l'électronique télécommunication	7
Technologie de systèmes ordines	6
Techniques policières	51
Techniques d'éducation à l'enfance	26
Techniques d'éducation spécialisée	33
Techniques de la documentation	8
Techniques administratives	33
Coordination travail de bureau	9
Techniques de l'informatique	4
Informatique de gestion	9
Gestion de réseaux informatique	11
Design d'intérieur	15
Techniques d'intégration multimédia	16
Total secteur technique	368
Grand total	939

Les AEC ont été émises à des élèves ayant complété les programmes suivants :

Techniques d'éducation en services de garde (900.94)	1
Agent conseil services financiers (901.39)	3
Agent immobilier (902.56)	71
Techniques d'éducation en services de garde (903.48)	1
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)	33
Conseil en services financiers et en sécurité financière	1
Assurances de dommages (LCA.6A)	6
Comptabilité et gestion (LCA.8C)	9
Bureautique et éditique (LCE.2N)	7
Initiation à la bureautique (LCE.3E)	1
Architecture et gestion de réseaux (LEA.54)	9
Réseautique (LEA.7P)	1
Perfectionnement et architecture de réseaux (LEA.BE)	1
Total	144

Direction des études

Les effectifs étudiants de l'enseignement régulier à l'automne 2005, par secteur, par niveau et selon le sexe.

	Filles	Garçons	Total
Secteur préuniversitaire			
Première année	813	697	
Deuxième année	440	261	
Sous-total	1253	958	2211
Secteur technique			
Première année	450	359	
Deuxième année	261	218	
Troisième année	255	179	
Sous-total	966	756	1722
Grand total	2219	1714	3933

L'évolution des effectifs étudiants de l'enseignement régulier, par campus et pour tout le Cégep.

Année	Campus	Campus	Total
	Gabrielle-Roy	Félix-Leclerc	
1995	2 868	1 231	4 099
1996	2 764	1 278	4 042
1997	2 669	1 241	3 910
1998	2 593	1 158	3 751
1999	2 545	1 148	3 693
2000	2 482	1 154	3 636
2001	2 657	1 009	3 666
2002	2 705	1 023	3 728
2003	2 729	1 027	3 756
2004	2 807	1 127	3 934
2005	2 736	1 197	3 933

Les effectifs étudiants de l'enseignement régulier à l'automne 2005, par secteur, par programme, par niveau et pour tout le Cégep.

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Secteur préuniversitaire				
Accueil et intégration	142			
Arts et lettres	171	105		
Arts plastiques	44	39		
Commandites	5	8		
Sciences de la nature	335	192		
Sciences humaines	781	349		
Sciences, lettres et arts	32	8		
Sous-total	1510	701		2211
Au secteur des techniques				
Design d'intérieur	41	21	17	
Soins infirmiers	110	70	71	
Spécialisation en biotechnologies	43	19	13	
Spécialisation en gestion de réseaux	26	18	8	
Spécialisation en informatique de gestion	19	13	10	
Techniques administratives			8	
Techniques de bureautique	24	14	14	
Techniques de comptabilité de gestion	69	20	17	
Techniques de gestion de commerce	57	29	17	
Techniques de la documentation	24	13	16	
Techniques de l'informatique			1	
Techniques d'éducation à l'enfance	41	35	35	
Techniques d'éducation spécialisée	69	33	34	
Techniques d'hygiène dentaire	25	19	14	
Techniques d'intégration multimédia	49	27	27	
Techniques du génie mécanique	32	18	12	
Techniques policières	82	52	55	
Technologie de la géomatique	14	10	10	
Technologie de la mécanique du bâtiment	17	14	14	
Technologie de l'électronique industrielle	9	16	8	
Technologie de l'électronique télécommunication	13	2	2	
Technologie de systèmes ordonnés	14	16	13	
Technologie du génie civil	31	20	18	
Sous-total	809	479	434	1722
Grand total	2319	1180	434	3933

Direction des études

Taux de placement, six mois après la fin de leurs études, des finissants de mai 2005 se destinant à l'emploi et ayant répondu à « La Relance » (n)

Programme d'études	En emploi relié	Total
111.A0 Techniques d'hygiène dentaire (n= 9)	100%	100%
180.A0 Soins infirmiers (n= 28)	93%	86%
210.AA Techniques de laboratoire (biotechnologies) (n= 8)	50%	63%
221.B0 Technologie du génie civil (n= 8)	100%	100%
221.03 Technologie de la mécanique du bâtiment (n= 4)	100%	100%
230.AA Technologie de la géomatique (cartographie) (n= 5)	80%	80%
241.A0 Techniques de génie mécanique (n= 5)	60%	60%
243.06 Technologie de l'électronique industrielle (n= 3)	100%	100%
243.11 Technologie de l'électronique (télécommunications) (n= 3)	100%	100%
243.15 Technologie de systèmes ordinés (n= 0)		
310.A0 Techniques policières (n= 6)*	33%	67%
322.A0 Techniques d'éducation à l'enfance (n= 18)	100%	100%
351.A0 Techniques d'éducation spécialisée (n= 19)	95%	95%
393.A0 Techniques de la documentation (n= 5)	80%	80%
410.12 Techniques administratives (gestion) (n= 2)	50%	100%
410.12 Techniques administratives (finance) (n= 6)	67%	67%
412.AA Techniques de bureautique (coordination du travail de bureau) (n= 7)	86%	86%
420.AA Techniques de l'informatique (informatique de gestion) (n= 3)	100%	100%
420.AC Techniques de l'informatique (gestion de réseaux informatiques) (n= 6)	67%	67%
570.03 Design d'intérieur (n= 8)	38%	76%
582.A1 Techniques d'intégration multimédia (n= 8)	88%	100%
Total (n = 161)	83%	88%

Il est à noter que la grande majorité des étudiants en Techniques policières doivent compléter leur formation à Nicolet afin de devenir policier ; il faut donc nuancer la portée des données pour ce programme.

Plan institutionnel de réussite - Rapport financier 2005-2006

Dépenses - Accès aux carrières scientifiques et technologiques	
Honoraires professionnels	3 000,00 \$
Conférenciers	872,00 \$
Transport, activités	5 725,00 \$
Projets spéciaux	13 257,00 \$
Dépenses - Soutien aux projets à l'international	
	11 495,00 \$
Dépenses - Autres activités	
Traitements enseignants (centre d'aide en français)	90 000,00 \$
Traitements autres personnels	
Cadres	43 129,00 \$
Conseillers ou conseillères d'orientation	120 210,00 \$
Aides pédagogiques individuelles	83 484,00 \$
Conseiller ou conseillère pédagogique	28 217,00 \$
Élèves de l'établissement (centre d'aide en français)	6 182,00 \$
Avantages sociaux	
	38 971,00 \$
Total des dépenses	444 542,00 \$

Direction des études - Service de formation continue

Grands dossiers

- Mise en œuvre de 19 attestations d'études collégiales en 2005-2006.
- Participation à l'estimation des besoins de main d'œuvre 2005-2006 avec Emploi-Québec.
- Organisation du colloque provincial du Réseau public des services aux entreprises du Québec.
- Consolidation du Service de formation en entreprises par l'embauche d'une conseillère au développement des marchés.
- Organisation d'une journée de réflexion sur l'avenir de l'international au Cégep de l'Outaouais.
- Participation au comité de coordination de la «Recherche-Action sur le développement de la formation continue au collégial».
- Présentation au MELIS d'un projet expérimental pour consolider le DEC en Sciences humaines à Maniwaki.
- Présentation d'un projet régional avec Emploi-Québec et le Réseau régional de la formation professionnelle en reconnaissance des acquis et des compétences.
- Participation au comité provincial pour la mise à jour du programme en «Assurance de dommages».
- Lancement de deux campagnes de publicité pour l'offre du cours à temps partiel le soir.
- Programmation renouvelée d'ateliers grands publics pour entreprises.
- Service d'accueil et référence qui participe au recrutement de la clientèle adulte, offre du counseling et de l'orientation.
- Réflexion sur la structure d'accueil en reconnaissance des acquis et des compétences.
- Renouvellement de l'entente de partenariat de l'entreprise d'entraînement O'Bois international avec Emploi-Québec.
- Entente de partenariat avec la CSST pour la référence de clientèle chez O'Bois international.
- Renouvellement de l'entente de partenariat avec le MICC pour la francisation des personnes immigrantes.
- Collaboration à l'Université rurale québécoise 2006 en Outaouais dont le thème était «Bâtir une solidarité rurale urbaine ».
- Participation au comité organisateur de «Place aux jeunes » avec le Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée de la Gatineau.
- Participation au comité de jury pour le Gala Mérite aux entreprises de la Chambre de commerce et d'industries de Maniwaki.

Quelques statistiques concernant la clientèle adulte

- 265 personnes étaient inscrites à une AEC à temps plein le jour.
- 374 personnes immigrantes ont complété leur francisation.
- 70 personnes ont complété leur démarche d'intégration au marché du travail par le biais de l'entreprise d'entraînement O'Bois international.
- 950 personnes ont suivi un cours à temps partiel en soirée.
- 61 personnes ont réalisé une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en vue d'obtenir un diplôme collégial.
- 685 personnes ont reçu une formation dans le cadre des Services de formation aux entreprises.
- 439 personnes ont suivi une formation sur mesure «Grand public» destinée aux entreprises et organisations.

Direction des affaires étudiantes et communautaires

Services aux étudiants

Aide financière

- Gestion de l'octroi de prêts étudiants et de bourses étudiantes pour un montant total de 2,781,364.00\$;
- Gestion et traitement de plus de 762 dossiers de prêts et bourses.
- Soutien et diffusion de divers programmes de bourses d'étude externes, dont les bourses du millénaire.

Aide psychosociale

- Offre de services psychologiques auprès de 150 étudiants reçus en consultation individuelle.
- Poursuite du projet de recherche longitudinale sur les liens entre les symptômes d'anxiété et de dépression et la réussite scolaire chez les élèves. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre l'UQO, le Centre hospitalier Pierre-Janet et le Cégep.
- Service d'animation auprès des jeunes par l'intermédiaire de deux intervenantes en travail social permettant d'identifier et d'aider de nombreux étudiants démontrant des signes de détresse.

Services de santé

- Organisation d'activités de sensibilisation et d'information dans les campus Félix-Leclerc et Gabrielle-Roy : salon de la détente, salon de la santé, cours de secourisme, campagne de prévention en collaboration avec le Bureau Régional Action Sida.
- Mise sur pied de cliniques de collecte de sang aux campus Félix-Leclerc et Gabrielle-Roy.

Reconnaissance de l'engagement étudiant

- Mise sur pied d'un programme de reconnaissance de l'engagement étudiant.

Activités institutionnelles

- Organisation de diverses activités d'envergure, dont la journée d'accueil par programme destinée aux nouveaux étudiants, la cérémonie de remise des diplômes et la soirée « Gala Excellence », une activité annuelle qui a permis de décerner :
 - 9 bourses à 15 personnes pour un total de 4750 \$;
 - 12 prix à 63 personnes pour un montant de 1200 \$;
 - 25 mentions à 57 personnes;
 - 7 mentions à 7 membres du personnel, dans le cadre du volet mérite du personnel.

Services à la communauté

- Camps de jour : tenue du programme de camp de jour 2005-2006 aux campus Félix-Leclerc et Gabrielle-Roy dont les inscriptions ont connu une hausse de plus de 8% par rapport à l'été 2005, pour un total de 2600 inscriptions.
- Auditorium : tenue de plusieurs événements majeurs, dont la 27^e édition de la finale régionale de Cégeps en spectacle, deux séries de spectacles d'humoristes, des conférences ainsi que des contrats de location à des groupes communautaires de la grande région de l'Outaouais.

Activités socio culturelles

- Cégeps en spectacle : présentation de 12 numéros à la finale locale le 3 décembre 2005 et organisation de la 27^e finale régionale Centre-Ouest qui se tenait au Cégep de l'Outaouais le 18 mars 2006. alors que 9 cégeps étaient représentés par 26 participants.
- Théâtre : la troupe « Les fous de la rampe » a présenté 4 productions (La Déprime, L'Affaire Du Parc, Equus et Pacamambo) qui ont regroupé 37 étudiants comédiens, une vingtaine de bénévoles et plus de 1200 spectateurs. De plus, 30 étudiants ont participé à la 20^e édition du festival inter collégial de théâtre.
- Bureau voyage Tourista : en plus des services offerts localement par le bureau (kiosques, conférences, renseignements), trois voyages ont été organisés pour les étudiants au Québec, aux Antilles et en Égypte.

- Projet de vidéo – sensibilisation contre la violence dans les relations amoureuses : un groupe du cégep a vu son projet sélectionné dans le cadre d'un concours organisé par le ministère de l'Éducation à l'intention de tous les cégeps de la province. Un groupe d'étudiants inscrits au cours de Mme Marie Bolduc, professeure de psychologie, a été sélectionné pour produire un document vidéo de 3 minutes, appuyé d'un guide d'accompagnement informatisé.
- S.A.I.D.E. : Près d'une quarantaine d'étudiants ont eu recours aux services d'aide à l'intégration des élèves en 2005-2006. D'année en année, cette clientèle est de plus en plus nombreuse. Un comité d'intégration, dont font partie plusieurs enseignantes, a été mis sur pied.

Activités diverses

- Recueil inter collégial de poésie
- Marathon d'écriture inter collégial
- Tournoi d'échec
- Exposition inter collégiale d'arts plastiques

Activités sportives

Programme inter collégial « Les Griffons »

- Mise sur pied d'une équipe de football AA au cours de l'hiver 2006. Plus de 115 joueurs se sont présentés au camp de sélection au printemps. Le programme « Les Griffons » compte désormais 10 équipes avec l'ajout également d'une équipe de meneuses de claques.
- À l'automne 2005, l'équipe de soccer masculin a remporté la médaille d'or lors du championnat provincial alors que les filles se sont rendues jusqu'en demi-finale provinciale. À l'hiver 2006, l'équipe mixte de badminton était responsable de l'organisation du championnat provincial des 20 ans et moins regroupant vingt équipes.

Club récréatif inter programme (C.R.I.P.) 2005 – 2006

- Tout au long de l'année scolaire, 1,810 étudiants et membres du personnel ont participé aux activités du Club récréatif inter programme. Cette activité permet aux participants de démontrer leurs qualités athlétiques, de découvrir de nouvelles disciplines sportives et de renforcer leur sentiment d'appartenance au Cégep.

Conférence de presse du 14 décembre 2005 soulignant le lancement de la nouvelle équipe de football : Marielle Poirier, directrice générale du Cégep de l'Outaouais, Alexandre Mathieu, entraîneur-chef et René Lapointe, vice-président régional de la Fédération des caisses Desjardins de l'Ouest du Québec qui est l'un des principaux partenaires financiers de l'équipe de football AA.



Direction des communications et des affaires corporatives

- Révision du *Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*.
- Révision de la *Politique des communications*.
- Élaboration d'un nouveau *Guide administratif* à l'intention des membres du conseil d'administration.
- Participation aux différents comités de travail formés en vue de l'implantation d'un intranet institutionnel.
- Refonte du site Web de l'institution.
- Participation à des activités de relations publiques auprès des élus régionaux liés à certains dossiers institutionnels, notamment le dossier du centre sportif et celui des titres de propriété du terrain sur lequel est érigé le campus Gabrielle-Roy.
- Gestion des demandes d'accès formulées en vertu de la *Loi d'accès à l'information*.
- Organisation de plusieurs conférences de presse, notamment lors du lancement d'un programme de bourses d'études, du lancement de l'équipe de football collégial AA, de la tournée effectuée par la Fédération des cégeps dans le cadre du dossier de sous-financement des cégeps, de la première édition du Tournoi de golf des Griffons.
- Rédaction et diffusion d'une trentaine de communiqués internes et externes.
- Coordination de plusieurs entrevues avec les médias.
- Participation à la création d'un nouveau poste de webmestre au sein de la DCAC, en vue de gérer l'éventuel intranet institutionnel; réorganisation de la DCAC sur le plan du fonctionnement.
- Amorçage d'un processus de planification visant un *Plan d'archivage* en suivi aux recommandations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial; ajout d'une ressource additionnelle temporaire au sein de la DCAC à titre d'archiviste.
- Contribution active aux activités de la rentrée scolaire du mois d'août 2005.
- Production et diffusion de différentes publications institutionnelles, dont le *Rapport annuel 2004-2005*, le *Répertoire des programmes*, le matériel de presse et promotionnel.
- Refonte graphique du journal interne *l'Échollégial*.
- Organisation de la journée « Portes ouvertes ».
- Organisation de l'activité « Élève d'un jour ».
- Participation à l'organisation de la « Journée des partenaires ».
- Gestion des activités de promotion des programmes en Outaouais et à l'extérieur de la région.
- Lancement de la première édition de concours de la Carte de Noël parmi les employés.
- Participation aux travaux ayant mené à la création de la première Fondation du Cégep de l'Outaouais.
- Organisation d'activités de communications internes, d'événements de relations publiques et d'activités sociales des membres du conseil d'administration.

Pleins feux sur le personnel

Membres du personnel récipiendaires au Gala Excellence 2006

Reconnaissance de la qualité d'enseignement

(Mises en nomination par les étudiantes et les étudiants)

Danielle Lizotte-Voyer (Mathématiques)

Innovation pédagogique

Renaud Bouret (Économie)

Engagement communautaire

Manon Lanthier (Service de formation continue)

Reconnaissance par les pairs

Personnel professionnel :

Yvette Filion (Service du cheminement scolaire)

Personnel de soutien

Stéphane Piché (Génie mécanique)

Personnel enseignant

Jacqueline LaCasse, enseignante (Physique)

Contribution particulière au développement du Cégep

Stéphane-Albert Boulais, enseignant (Cinéma)

Mention d'honneur

François St-Hilaire, enseignant (Génie civil)

Lauréat à l'AQPC

Membres du comité

Mélanie Demers

Amélie Fournier

Gilles Landry

François Pagé

Hélène Pelletier

Direction des ressources humaines

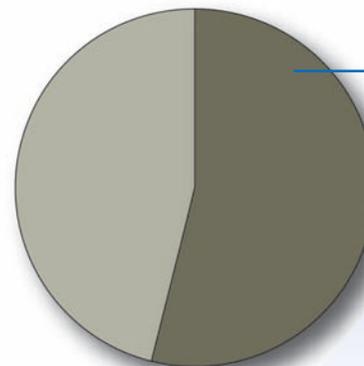
Grands dossiers

- Approbation de la *Politique de gestion et de développement des ressources humaines*.
- Approbation de la *Politique contre la violence*.
- Mise en œuvre du programme d'accompagnement à la retraite pour les employés.
- Mise en œuvre du programme de réintégration au travail à la suite d'une invalidité.
- Recommandations en matière de service de garde pour les employés et les étudiants.
- Organisation d'activités de perfectionnement pour les employés.
- Développement d'un programme de reconnaissance pour les employés.
- Coordination de la soirée de reconnaissance 2006 et participation à l'organisation de la soirée du mérite du personnel 2006.
- Coordination de la campagne Centraide 2006.
- Implantation du programme d'accueil des nouveaux employés.
- Consolidation du nouveau logiciel de paie suite à son implantation en juillet 2005.

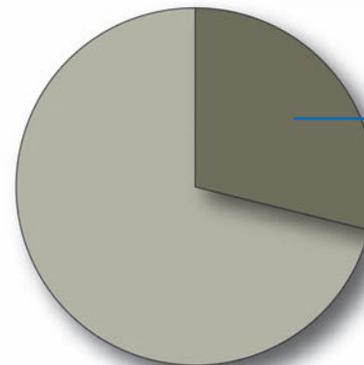
Répartition des membres du personnel par catégories d'emploi et par statuts

(Données tirées du SPOC 2005-2006)

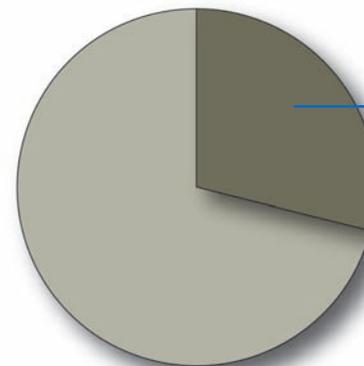
Catégorie d'emploi	Statut permanent	Statut non-permanent	Total
Hors-cadre	2		2
Cadre	18		18
Enseignant	252	210	462
Professionnel	20	17	37
Soutien	117	144	261
Total	409	371	780



54 %
du personnel du
Cégep est composé
de femmes



29 %
du personnel régulier
compte plus de vingt
ans d'ancienneté



29 %
du personnel régulier
enseignant compte
moins de trois ans
d'ancienneté

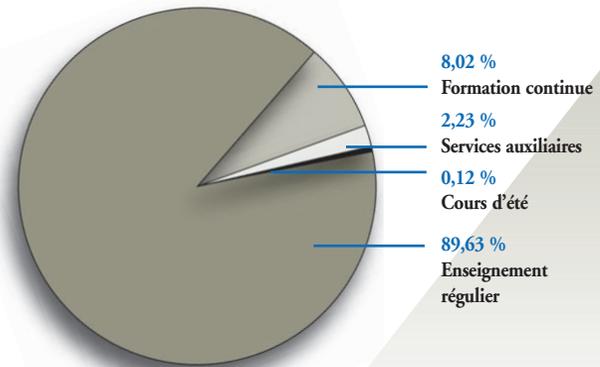
Direction des services administratifs

Grands dossiers

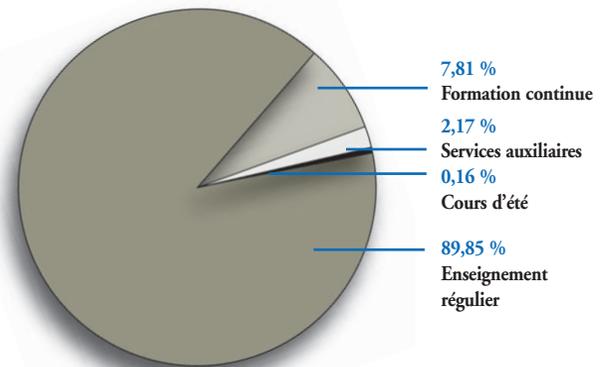
- Réalisation des travaux menant au développement d'un intranet institutionnel.
- Intégration de la téléphonie au réseau informatique intercampus.
- Déploiement des centres d'impression décentralisés.
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour offrir la technologie sans fil.
- Consolidation de la plate-forme informatique et de la réseautique intercampus.
- Acquisition d'un photocopieur numérique multifonctions au service de l'imprimerie.
- Refonte et mise à jour de la nomenclature budgétaire.
- Implantation d'un système informatisé de demandes budgétaires.
- Transformations importantes pour l'aménagement de deux nouvelles classes au campus Louis-Reboul.
- Réaménagement du salon du personnel au campus Félix-Leclerc.
- Ajout de nouvelles surfaces aux gymnases du campus Gabrielle-Roy.
- Réalisation d'une importante étude sur les besoins en entretien ménager au campus Gabrielle-Roy.
- Déploiement du plan de surveillance des stationnements par la Ville de Gatineau au campus Félix-Leclerc.



Revenus par champs d'activités 2005-2006



Dépenses par champs d'activités 2005-2006



Direction des services administratifs

Ressources financières

Résultats d'opérations de l'exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
Revenus		
Enseignement régulier		
Enseignement	21 047 249 \$	20 863 489 \$
Soutien à la formation et gestion des ressources matérielles	11 553 469	10 491 418
Service de la dette et opérations de financement	27 752	38 701
Autres allocations spéciales	490 870	1 276 167
	<u>33 119 340 \$</u>	<u>32 669 775 \$</u>
Formation continue	2 963 289	2 920 248
Cours d'été	44 927	60 221
Services auxiliaires	824 649	521 941
	<u>36 952 205 \$</u>	<u>36 172 185 \$</u>
Dépenses		
Enseignement régulier		
Enseignement	20 968 340 \$	20 736 442 \$
Soutien à la formation et gestion des ressources matérielles	11 321 707	10 498 621
Service de la dette et opérations de financement	15 553	26 206
Autres allocations spéciales	508 987	1 275 179
	<u>32 814 587 \$</u>	<u>32 536 448 \$</u>
Formation continue	2 853 233	2 743 515
Cours d'été	57 907	60 221
Services auxiliaires	793 874	529 070
	<u>36 519 601 \$</u>	<u>35 869 254 \$</u>
Excédent des dépenses	<u><u>432 604 \$</u></u>	<u><u>302 931 \$</u></u>

Conseil d'administration En date du 30 juin 2006

Pierre Plangger, président
Hélène Grand-Maître, vice-présidente
Marielle Poirier, directrice générale
Michel Yelle, directeur des études
Johanne Chéné
Anik Chénier
Jean Daniel
Louis-Georges Désaulniers
Pierre Dumoulin
Alain Duron
Jocelyne Gadbois
Paul Gagnon
Michel-Rémi Lafond
Dominic Létourneau
Élisabeth Marsollier
Joan Martin
René Ouellet
Carole Piuze Paquet

Comité exécutif En date du 30 juin 2006

Marielle Poirier, présidente
Jean Daniel
Pierre Dumoulin
Hélène Grand-Maître
Élisabeth Marsollier
Pierre Plangger
Michel Yelle

L'usage du genre masculin inclut le genre féminin;
il n'est utilisé que pour alléger le texte.

Photo de la page couverture : Michel Allen

Conception graphique : Marie-Joanne Brissette

Commission des études En date du 4 octobre 2005

Francine Bouchard	Christian Lafleur
François Chalifour	Michel-Rémi Lafond
Louis Charbonneau	Lucie Lecours
Céline Corriveau	Maurice Lemieux
Chantal Côté	Nathalie Lemieux
Johanne Doyon (en congé)	Dominic Létourneau
Serge Drouin	Christian Muckle
Christian-Simon Ferlatte	Hélène Pelletier
Anne Foucault	Marc Pelletier
Sylvie Laferrière	Michel Yelle

Responsables des comités de programme

Arts et lettres	Lucie Laurin
Arts plastiques	Michelle Kirkman
Formation générale (table de concertation)	Stéphane Gauthier
Sciences de la nature	Serge Drouin
Sciences humaines	Jacqueline LaCasse
Sciences, lettres et arts	Isabelle Joanis
Biotechnologies	Patrick Filion
Design d'intérieur	Françoise Cossette
Soins infirmiers	Daniel Gascon
Techniques administratives	Diane L'Archevêque
	Francine Martin
Techniques d'éducation à l'enfance	Jean-Pierre Plouffe
Techniques d'éducation spécialisée	Anne Thibault
Techniques d'hygiène dentaire	Hélène Brazeau
Techniques d'intégration multimédia	Johanne Bernier
Techniques de bureautique	Marc Aubé
Techniques de génie mécanique	Josée Moreau
Techniques de l'informatique	Denis Roy
Techniques de la documentation	François Pagé
Techniques policières	Clarisse Gill
Technologie de la géomatique	Claire Beaulieu
Technologie de la mécanique du bâtiment	Martin Mageau
Technologie du génie civil	Richard Boulanger
Technologies du génie électrique	François St-Hilaire
	Serge Allen

Responsables de la coordination départementale

Administration	Ghislaine Turnbull
Arts	François Chalifour
Biologie	Alain Toutloff
Chimie	Guy Beauchamp
Design d'intérieur	Daniel Gascon
Éducation physique	Gaston Parent
Français	Serge Drouin
Histoire et géographie	Richard Marcouiller
Langues secondes	Geneviève Whissell (automne)
	Kevin Johnston (hiver)
Mathématiques	Jacynthe Vadeboncoeur
Philosophie	Michel-Rémi Lafond
Physique	Jacqueline LaCasse
Psychologie	Isabelle Joanis
Sciences sociales	Albert Leduc
Soins infirmiers	Diane L'Archevêque
Techniques d'éducation à l'enfance	Anne Thibault
Techniques d'éducation spécialisée	Hélène Brazeau
Techniques d'hygiène dentaire	Jean Levasseur
Techniques d'intégration multimédia	Marc Aubé
Techniques de bureautique	Josée Moreau
Techniques de génie mécanique	Denis Roy
Techniques de l'informatique	François Pagé
Techniques de la documentation	Clarisse Gill
Techniques policières	Bernard meloche
Technologie de la géomatique	Martin Mageau
Technologie de la mécanique du bâtiment	Marc Desmarais
Technologie du génie civil	Daniel Dumont
Technologies du génie électrique	Jean-François Nadeau

Comités institutionnels

Comités de perfectionnement	Comité sur l'abus de pouvoir et le harcèlement sexuel
Comités de relations de travail (personnel enseignant, de soutien et professionnel)	Comité des usagères et usagers du stationnement
Comité de santé et de sécurité	Comité d'accès à l'égalité
Comité du mieux-être	Comité sur l'environnement
	Comité sur l'alimentation

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

Adopté le 10 décembre 1997 et uniformisé à l'usage du logo le 24 novembre 2004.
Modifié le 29 novembre 2005.

PRÉAMBULE

Le *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie du Cégep de l'Outaouais* est adopté en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie*. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, prévalent en cas de conflit sur les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

ADMINISTRATEUR : membre du conseil d'administration du Cégep.

ADMINISTRATEUR MEMBRE DU PERSONNEL : les membres du conseil qui sont des employés de la Corporation du Cégep de l'Outaouais.

CÉGEP : le Cégep de l'Outaouais.

CODE : le présent *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* (les membres du conseil), tel qu'adopté par règlement le 1997 12 10.

CONFLIT D'INTÉRÊTS : situation telle que l'intérêt personnel d'un administrateur l'incite, peut l'inciter ou pourrait l'inciter à intervenir, argumenter ou voter sans avoir l'objectivité et l'impartialité nécessaires pour qu'il ne tienne compte que des seuls intérêts du Cégep.

ARTICLE 2 : OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- a) de créer les conditions permettant aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, dans le seul intérêt du Cégep;
- b) d'assurer la confiance du public et de la communauté collégiale dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Cégep et de ses membres.

ARTICLE 3 : CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code; de plus, la personne qui n'est plus un administrateur est assujéti aux règles définies en son article 5.2.

ARTICLE 4 : DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi, au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de la mission de ce dernier. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme doit le faire une personne raisonnable et responsable.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions

- a) respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- b) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- c) agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- e) ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- f) ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- g) ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter un cadeau, une faveur ou un avantage pour lui-même ou pour une autre personne.

5.2 La personne qui n'est plus un administrateur doit

- a) se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages résultant du fait qu'elle a été un administrateur;
- b) ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public et qu'elle connaît du seul fait qu'elle a été membre du conseil.

ARTICLE 6 : RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

ARTICLE 7 : RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêt et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage ou pour procurer un tel avantage à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur accepte un cadeau ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite, a déjà traité, ou souhaite traiter avec le Cégep;
- d) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep.

7.3 Le Code d'éthique et de déontologie et la Loi sur les cégeps

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent Code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ces articles de la Loi stipulent que :

- a) *Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Cégep doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question. (art. 12, 1er par.)*
- b) *En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question. (art. 12, 2e par.) **
- c) *Le paragraphe qui précède s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. (art.12, 3e par.)*
- d) *Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du Cégep. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. (art. 20.1)*

7.4 Avis d'intérêt à formuler

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent Code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ces articles de la Loi stipulent que :

- a) Immédiatement avant que le conseil n'amorce la discussion sur une proposition susceptible de placer un administrateur dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, cet administrateur doit aviser le conseil des raisons pour lesquelles il ne peut, en vertu du présent Code, faire une proposition, délibérer ou voter. Il doit se retirer de la salle où a lieu la réunion pour la durée des délibérations et du vote. Cet avis d'intérêt doit être consigné au procès-verbal tel que formulé.
- b) De plus, tout administrateur recevant un cadeau doit en aviser le président du conseil qui décide de la façon dont on doit disposer de tel cadeau.

7.5 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de proposer, de délibérer et de voter. Le président a le pouvoir de statuer qu'un membre doit s'abstenir de proposer, de délibérer et de voter sur une question donnée et qu'il doit se retirer de la salle où siège le conseil quand cette question est traitée.

Sa décision peut cependant être annulée si, suite à une proposition, les deux tiers des membres présents votent en ce sens. Le conseil peut aussi, suite à un vote en ce sens des deux tiers des membres présents et en dépit de l'opinion du président, décider qu'un membre est en conflit d'intérêts sur une question donnée; le membre visé doit quitter la salle où siège le conseil dès que tel jugement est rendu.

Tout membre du conseil peut soulever la possibilité que le président lui-même soit en conflit d'intérêts; le cas échéant et advenant que le président ne reconnaisse pas être en conflit d'intérêts, la question est automatiquement soumise aux voix : un vote des deux tiers des membres présents est nécessaire pour que l'énoncé du membre devienne la position du conseil.

ARTICLE 8 : CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- a) d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- b) de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- c) de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au président;
- d) de faire publier dans le rapport annuel du Cégep le Code ainsi que les renseignements prévus dans la loi.

ARTICLE 9 : MESURES DISCIPLINAIRES

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- 9.1 Suite à l'enquête que le conseiller en déontologie a faite en vertu de l'article 8 du présent Code et au rapport qu'il a remis au président, ce dernier peut convoquer le conseil d'administration qui décide alors du bien-fondé des allégations d'irrégularités faites à l'endroit d'un membre et de la sanction qu'il envisage, le cas échéant. Le membre mis en cause peut participer aux délibérations le concernant.
- 9.2 Le cas échéant, le conseil avise l'administrateur des manquements qui lui sont reprochés et de la sanction qu'il envisage; il l'avise également qu'il peut, dans les trente (30) jours, faire par écrit ses observations et, sur demande, être entendu relativement à ces manquements qui lui sont reprochés et à la sanction que le conseil envisage.
- 9.3 S'il conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code et, le cas échéant, après l'avoir entendu ou avoir pris connaissance de ses observations, le conseil impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.
- 9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 11 décembre 1997.

* Note : Sont nommément exclus, les discussions et le vote relatifs au traitement du calendrier scolaire.

